



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CCNUCC : La hausse des émissions produites par les pays industrialisés souligne l'urgence d'adopter des mesures politiques à la réunion de Poznan sur les changements climatiques**

(Bonn, 17 novembre 2008) – Deux semaines avant la tenue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Poznan, Pologne, le secrétariat des changements climatiques a fait savoir que les pays industrialisés rejetaient de plus en plus de gaz à effet de serre.

Les données présentées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) montrent qu'en 2006 les émissions des quarante pays industrialisés tenus de présenter un rapport au titre de la Convention ont été inférieures de quelque 5 % aux valeurs de 1990, mais ont néanmoins augmenté de 2,3 % entre 2000 et 2006.

En 2006, les émissions dues au groupe plus restreint que forment les pays industrialisés ayant ratifié le Protocole de Kyoto se sont situées à 17 % environ sous le niveau établi par le Protocole, tout en continuant de croître depuis l'an 2000. La baisse initiale des rejets de gaz à effet de serre s'explique essentiellement par le recul économique dont ont souffert les pays de l'Europe centrale et orientale dans les années 1990.

« Parallèlement, au sein des pays industrialisés, la plus forte hausse récente provient des pays à économie en transition, soit une progression de 7,4 % pendant la période 2000-2006. »

« Ces chiffres montrent clairement l'urgence de faire avancer les négociations à Poznan et d'élaborer sans délai un nouvel accord destiné à appuyer la lutte contre les changements climatiques », a déclaré M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la CCNUCC.

Le plus haut responsable des questions climatiques au sein de l'ONU a indiqué que l'on avait achevé de comptabiliser les données de presque tous les pays Parties au Protocole, y compris les quotas d'émission pour la période d'engagement 2008-2012. Ces données servent déjà aux échanges de droits réalisés en accord avec les règles du Protocole de Kyoto.

« Les quotas d'émission définis par le Protocole ne sont plus de simples chiffres sur le papier, ils sont intégrés aux activités en temps réel qui se déroulent sur le marché mondial du carbone », a précisé M. de Boer. « Le marché du carbone fonctionne bien et c'est une bonne nouvelle, notamment pour la réunion de Poznan », a-t-il ajouté.



La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu à Poznan du 1<sup>er</sup> au 12 décembre, à mi-parcours du cycle de négociation de deux ans qui doit se conclure à Copenhague, l'année prochaine, par la signature d'un accord international ambitieux sur les changements climatiques.

Les négociateurs y feront le bilan des progrès accomplis au cours de la première année de pourparlers et établiront ce qu'il reste à faire pour parvenir à un accord à la fin de 2009. Ce sera également pour les ministres l'occasion de définir les principaux éléments d'une vision commune de la coopération qu'il convient d'établir à long terme pour lutter contre l'évolution du climat.

---

## **La CCNUCC**

Avec 192 Parties, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques regroupe pratiquement tous les pays de la planète. Le Protocole de Kyoto, qui en est issu en 1997, compte pour sa part 183 États membres. En vertu de ce dernier instrument, 37 États formés de pays hautement industrialisés et de pays en transition vers une économie de marché sont légalement tenus de limiter et de réduire leurs émissions. Le but ultime des deux traités est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui n'interfère pas de manière dangereuse avec le système climatique.

### **L'échange international de droits d'émission**

Le Protocole de Kyoto invite les pays industrialisés à adopter des politiques soucieuses du climat. Il leur permet d'atteindre leurs objectifs en matière d'émissions par l'échange de droits sur le nouveau marché du carbone. Les pays qui réduisent leurs rejets plus qu'ils n'y sont tenus peuvent vendre une partie de leurs droits excédentaires à d'autres pays en déficit. Les entreprises qui investissent dans des projets respectueux du climat peuvent obtenir des crédits de carbone supplémentaires pour chaque tonne d'émissions évitée, par le biais des mécanismes du Protocole (mécanisme pour un développement propre et application conjointe). Ces crédits peuvent être librement échangés sur le marché du carbone.

### **Avis aux journalistes**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

M. Eric Hall, Directeur des communications et des médias

tél. : (+49-228) 815-1398; mobile : (+49-172) 259-0443; courriel : ehall@unfccc.int

M. John Hay, Chargé des relations avec les médias

tél. : (+49-228) 815-1404; mobile : (+49-172) 258-6944; courriel : jhay@unfccc.int

Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias

tél. : (+49-228) 815-1005; mobile : (+49-172) 179-8836; courriel : cassheuer@unfccc.int

Voir également le site <<http://unfccc.int>>